

Compte rendu de la séance du 31 août 2020

La séance ouverte à 20H close à 22H15

Ordre du jour:

- Désignation d'un représentant à la CLECT
- Terrain de foot et subventions afférentes
- Prêt "aide pour avance de frais"
- Curage écoulements eaux pluviales
- Mise aux normes DECI
- Réparation des chemins
- Tirage au sort lots bulletin municipal
- Questions Diverses

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Madame Amandine DESCAMPS, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Christine TILLOY, Monsieur Jean-Marie MARSY, Monsieur Dominique CARON, Monsieur Thierry WILLERVAL, Madame Arianne BODELOT, Madame Lionelle MARIAGE, Monsieur Arnaud HEMERY

Excusés : Monsieur HERVE ANDRIEUX

Délibérations du conseil:

Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I) (DE 2020 031)

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 28 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Madame TILLOY Christine, 2e Adjointe au Maire, domiciliée 14 rue sous les haies 62810 WARLUZEL, christine.tilloy@free.fr, 06 85 48 27 27, comme déléguée titulaire de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.
- DEMANDE à Monsieur le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Désignation représentant à la CLECT (DE 2020 032)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement de l'assemblée, il est nécessaire de désigner un représentant communal auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Il se propose de représenter la commune de Warluzel à cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide cette proposition et désigne Mr Bricout, Maire, comme représentant de Warluzel à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Accord exceptionnel secours d'urgence (DE 2020 033)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BOYELLE, habitante de Warluzel l'a contacté pour lui exposer ses difficultés de paiement suite à la perte de salaire engendrée par le COVID. Cette perte de salaire ne lui a pas permis de payer ses factures d'électricité et à ce jour, EDF l'informe qu'elle sera coupée courant septembre sans paiement du solde.

Monsieur le Maire expose le détail de ses dettes et demande au Conseil Municipal de lui accorder un secours d'urgence exceptionnel, en payant directement à EDF son solde de facture s'élevant à 468.88 €.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition du Maire et accorde à Mme BOYELLE Christiane un secours exceptionnel de 468.88 €, cette somme sera versée directement au fournisseur d'électricité afin qu'aucune coupure ne soit effectuée.

Aménagement terrain de sports (DE 2020 034)

Monsieur Bricout expose au Conseil Municipal le fait que le terrain de sports présente un côté non fermé qui engendre un risque de chutes et/ou de blessures pour les usagers, notamment pour le jeune public.

Cette période d'épidémie nécessite également de pouvoir limiter l'accès, à la demande des autorités, pour la sécurité des usagers. La pose d'un filet pare-ballons permettrait également d'éviter tout risque d'accident sur la voie publique avec les véhicules empruntant la rue d'Humbercourt et la route départementale.

Il précise que pour ce type de travaux des subventions peuvent être demandées, comme le FARDA à hauteur de 40 % et la DETR à hauteur de 25 %.

Il expose des devis pour le retrait des piquets béton existants, la fourniture et la pose de grillage rigide, la fourniture et la pose d'un filet pare-ballons de 6m de haut derrière le but côté rue d'Humbercourt et la fourniture et la pose d'un portail permettant une accessibilité au tracteur pour l'entretien du terrain.

Le premier devis de l'entreprise GOSSET d'Avesnes le Comte s'élève à 10168.71 € HT pour l'ensemble des travaux.

Le second de l'entreprise LEMOINE ESPACES VERTS à Héninel s'élève à 10245 € HT pour l'ensemble des travaux.

Le troisième devis de l'entreprise DHEDIN PARCS ET JARDINS à Maroeuil s'élève à 11848 € HT sans la fourniture et la pose du portail.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime accepte la réalisation de ces travaux par l'entreprise GOSSET pour un montant total HT de 10168.71 €. Il demande également de déposer les demandes de subvention au titre du FARDA pour 40 % et de la DETR pour 25 %.

Nettoyage du fossé d'écoulement des eaux pluviales (DE 2020 035)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de Mr Massy interpellant la commune sur l'état du fossé d'écoulement des eaux pluviales après le tambour

en direction de Coullemont. Celui-ci est chargé jusqu'au pont de la départementale RD23, ce qui empêche la bonne évacuation des eaux et inonde sa parcelle ZE77.

Après avoir constaté sur place, avec son premier adjoint et en présence Mr Massy, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société Balestra pour le nettoyage du fossé d'écoulement des eaux pluviales, qui s'élève à 2082 € HT. Il précise qu'il a également demandé l'intervention du département pour le curage du pont traversant la RD23.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime, valide l'intervention de la société Balestra pour le nettoyage du fossé d'écoulement des eaux pluviales pour un montant de 2082 € HT.

Entretien réseau défense incendie (DE 2020 036)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du contrôle technique des points d'eau de la défense incendie communale réalisé par la société SICP, qui a obtenu le marché public avec la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Il explique que les peintures et marquages seront effectués par les agents techniques communaux et présente un devis complémentaire pour les réparations d'entretien et de remise aux normes qui s'élève à 946 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le devis de la société SICP de 946€ HT pour l'entretien et la remise aux normes du réseau de défense incendie et accepte que les peintures et marquages soient réalisés par les agents techniques communaux.

Réparations des chemins (DE 2020 037)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réparer les chemins communaux qui sont abîmés et dans lesquels les nids de poule commencent à se former.

Il présente un devis de l'entreprise Balestra qui s'élève à 13 598.45 € HT pour les réparations du chemin des treize, de la rue de la chapelle, du chemin du poulailler, du chemin des aimons, du chemin d'Humbercourt, du chemin du bois et de la rue des sabotiers.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à 9 voix pour et 1 abstention, la réparation des chemins suscités pour un montant HT de 13 598.45 €.

Autres Décisions du conseil

Tirage au sort jeu du bulletin municipal de juillet 2020 :

23 participants au jeu, 9 bonnes réponses. Le plus jeune des conseillers municipaux prends place pour tirer au sort parmi les bulletins gagnants :

- Mme FLAMANT Marie remporte la cafetière dolce gusto
- Mme GERASCH Angéline remporte le grille-pain
- Mr DEFURNE Michel remporte la bouilloire

Chaque gagnant sera prévenu de sa dotation et invité à venir retirer son lot en mairie.

Masques lavables :

En prévision d'une éventuelle seconde vague de COVID, la commune souhaite anticiper en recommandant 2 masques lavables par habitant à redistribuer

dans les boîtes aux lettres. La secrétaire de mairie est chargée de faire une recherche de fournisseurs. Il est demandé de commander des masques à élastiques à mettre derrière les oreilles.

Terrain communale rue Pascaline :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le terrain de l'ancienne maison Bourdolle situé rue Pascaline a été nivelé, la maison abattue et les caves bouchées. Il demande au Conseil si des projets sont envisageables sur ce terrain ou si nous entamons les démarches pour la vente du terrain pour une future construction.

A l'unanimité, la décision est prise de faire les démarches auprès d'un notaire pour l'estimation du terrain et la vente en terrain à bâtir en précisant bien la zone où la maison a été détruite.

La secrétaire est chargée de lancer les démarches.

Parterre fleuri au niveau du cimetière :

Mme Mariage expose le fait que le panneau à la pointe du cimetière n'est plus fleuri. Il y a quelques années des fleurs étaient disposées au pied pour égayer l'entrée du village.

Il est convenu d'y disposer éventuellement des vivaces.

Trottoirs :

Mme Bodelot demande que son trottoir soit fait en schiste puisqu'il n'a jamais été fait depuis la construction. Elle se propose d'étaler elle-même les cailloux si nécessaire.

Après concertation, il est précisé que les trottoirs de la rue des sabotiers n'ont jamais été terminés, qu'il reste également ceux chez Mr Mahu à réaliser. Il est donc convenu de faire intervenir prochainement les agents communaux sur cette rue pour finir les trottoirs.

Mme Mariage relève le fait que les trottoirs soient inaccessibles à certains endroits de la commune, du fait de l'encombrement par les riverains (banderolles pour interdire le stationnement, échaffaudage,).

Un rappel de bon usage du trottoir sera fait aux habitants.

Signatures :

BRICOUT D.

CAMUS X.

TILLOY C.

MARSY J-M.

DESCAMPS A.

CARON D.

ANDRIEUX H.

WILLERVAL T.

MARIAGE L.

BODELOT A.

HEMERY A.